L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 22 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Une dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans le professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école. S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10f

DEMANDES.

On demande des contrats pour livrer du lait riche et strictement pur. S'adresser à H. Meauert, 74 rue Tchoupitoulas. 20 mars—1sem

A VENDRE—Une grocerie située dans le Second District, un bon emplacement. S'adresser à HENRY LOCHTE & CO., 46 et 48 Tchoupitoulas. 19 mars—1 sem

On demande—Mari et femme pour tenir une maison—Bonnes références. S'adresser à l'Union Française, rue des Remparts. 19 mars—3f

DEMANDE d'emploi.—Un jeune homme Français, parlant plusieurs langues, désirerait se rendre utile soit dans une famille, un hôtel ou un restaurant, ou à n'importe quels autres travaux. Pas d'objection pour la campagne. S'adresser par lettre à SIMON, 95 rue St-Louis. 16 mars—6f

On demande chez M. LEON GODCHAUX, fabricant de vêtements 81 et 83 rue du Canal, 100 bons tailleurs pour confectionner des pantalons. 12 mars—10f

A VENDRE

A VENDRE—Une épicerie faisant bonnes affaires. S'adresser sur lieux, coin Dauphine et St Louis. 22 mars—1 sem

A vendre—A long terme et conditions favorables, la résidence moderne No. 60 avenue de l'Esplanade. S'adresser au No. 35 North Peters. 20mars—3f dim mar jeu

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ, (avec ou sans meubles) la belle résidence No 181 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux. 19 mars—2 sem

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ebrhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour un marché privé. S'adresser à la grocerie coin Union et Craps. 20mars—1sem.

A LOUER—La maison 112 Douane, convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, 8 et 10 Royale. 15 mars—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary McManus, Veuve en première noces de Michael Moran et en seconde noces de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.520—Division A—Attendu que Samuel McCarthy a présenté une pétition à la Cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McManus, veuve etc., décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mars—22.26.31.

Succession de F. F. Henriquez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13.874—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20mars—20 25 29.

Succession de Lawrence Finn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20.516—Division C—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Finn décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 26

Succession de Jules Blineau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20.507—Division E—Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Blineau décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
19 mars—19.23 27.

Succession de David Teclere

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 479—Division D—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Teclere, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN Greffier.
16 mars—16 20 25

Succession de Fanny Rasche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 20 478 Division A—Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Fanny Rasche décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16.20 25

Succession de Henry F Requier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 20 459—Division E Attendu que Mme Ellen Norton, veuve de Henry F. Requier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry F. Requier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15mars—15.19.24

Succession de Antoine Sarrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17 870—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Antoine Sarrat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
15 mars—15 19 24

Succession de John Miller ou Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19.468—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
15mars—15 19 24

Succession de Domingo de Goicouria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.819—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

Succession du Dr. J. H Maillhe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19 833—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles W Munger vs Mme Green.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 11.676—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet le JEUDI, 31 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enliassé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 mars—22 27 31

M. Rivera vs Mme J. L. B. Fischer et John J Fischer.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No. 9.019.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, le 25 mars 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 mars—15,22,25

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 20,429—Minnie H. Woltson vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—La cession des biens du pétitionnaire est par la présente acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 24 mars courant, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11mars—3f en 10 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Mme F. Levy, veuve de S. Levy, vs. Ses créanciers—No. 20 432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Mme F. Levy, est par le present acceptée par la conr au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, SAMEDI, le 26e jour de mars 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
Signé; A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20.329, division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résident de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de district pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs ses créanciers—No 20.323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District de la paroisse d'Orléans.—Mme Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll vs ses créanciers—No. 20 367, Division D—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un ou plusieurs syndics, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9mars—3 fen 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans, —No 20,286—Division E.—François Clos vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Clos soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues; que Martin Voorhies avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 fév—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIvile du District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs ses créanciers No 20,268 Division A—Ordre de Cour—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw soit acceptée par ses créanciers que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable absents, qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw soit tenue devant Omer Villere, notaire en cette ville, le Jeudi 24 mars 1887 à 11 heures a. m. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent et que toutes procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues et que Frank L. Place soit appointé syndic provisoire.
Nouvelle-Orléans Lne. 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie exacte
JAS. D. RANKIN
23 fév—3f en 30 j Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 20,269—George H. Paisley vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Paisley soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et pour une application pour sa décharge et que Frank L. Richardson, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Paisley soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 19 février 1887.
(signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
22fév—1,8 15 22mars

PAR LE CONSTABLE.

Mme George G. Garner vs. Henry B. Foley.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No. 193.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Pierre J Gilbert, juge de paix du Septième Ward, Napoléonville paroisse Assomption, Lne, je vendrai à l'enchère publique, à l'écurie de W. B. Leonard, rue Baronne, entre Gravier et Union le MARDI 29 mars 1887, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Un Brewster Top Buggy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant des frais du greffier, du shérif, annonce, etc., se montant en tout à environ quarante cinq piastres ($45).
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
18mars—18.22.29.

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Bois, (transférée) vs W. J. McCall.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ—No. 913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 16 avril 1887 à midi de la propriété ci-après décrite ou autant de celle ci qui pourra satisfaire ledit writ, à savoir—
Trois certains lots de terre dans l'ilet No 129 borné par les rues Dryades, Washington, Quatrième et Facchus ou Baronne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, les dits lots sont désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds, en février 1847 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny anciennement notaire, et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et se touchant.
Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 14,007 Cour Civile de District et intitulé Wm John McCall vs M. J. Savage, et mise en possession d'après un reçu entre les mains du shérif civil paroisse d'Orléans, daté 13 janvier 1887.
Conditions.—Comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

Antoine Hourguette vs August Larrieulet

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 12,200—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux encoignure Derbigny et Ursulines, JEUDI 24 mars 1887 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Le contenu de la grocerie, aussi un lot de bois et charbon, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
15 mars—15 20 24

Mme E N. Cerda vs. Chas. de Lebreton et Théophile Imbert in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 12.171.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, Court Buildings, à l'encoignure des rues Lafayette et Camp, le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, vins, liqueurs, une glacière à bière, tables, chaises, une table à billard (pigeon table), avec les installations, et différents autres articles, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
15mars—15 20 26

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE D.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de	20,000..	20,000
2	Lots de	10,000..	20,000
4	Lots de	5,000..	20,000
20	Lots de	1,000.	20,000
50	Lots de	500..	25,000
100	Lots de	300..	30,000
200	Lots de	200..	40,000
500	Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ontraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Whiskies, Liqueurs, etc.

Aussi un wagon et un dray. Dans l'affaire de
Geier Frères vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,382.—En vertu d'un ordre de vente daté le 17 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés, le MARDI, 22 mars 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local, coin des rues Jackson et Rousseau dans le quatrième district.
Le contenu et les installations du dit local comprenant un fort stock de groceries de familles et fines, vins, liqueurs, whiskies, thé, tabac, etc., (Aussi des comptoirs, étagères, vitrines, etc.,) le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci dessus.
Aussi un wagon et un dray.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.
18 mars—18.19.20.23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Groceries

Un grand assortiment de Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

Emile Formentel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,130—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le VENDREDI, 25 mars 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot assorti de groceries fins, vins, liqueurs, effets mobiliers, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau. Maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. Et syndic dans l'affaire ci-dessus.
15 mars—15,19,22,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs. Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la paroisse Jefferson), désigné par le numéro onze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836 lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 5 8 15 22 29 av2

ANNONCE JUDICIAIRE.

William McNamara vs Mme Margarette Goerin, exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—
Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'ilet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorzième jour de mai 1831, déposé à l'étude de feu Carlisle Pollock notaire en cette ville le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs Elysées, Villere, anciennement Girod, Robertson, anciennement Saint Jean Baptiste et Marigny, le dit lot mesure en pied anglais quarante pieds de face aux Champs Elysées entre Villeré et Robertson sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze et dans le fond par le lot numéro dix huit.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Braun épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon notaire en cette ville en date du 26me jour d'octobre A. D. 1850.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Koch vs Paul St Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,877—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI 22 mars 1887 à midi des propriétés ci après décrites à savoir:
Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent droits privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 12 "D", vieux plan de Carrollton, maintenant comme le numéro 158 nouveau plan borné par les rues Zimple, Leonidas, Jefferson et Quatrième. Les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan fait par J. Shricker ingénieur civil, en date du 15 mars 1856 déposé au bureau du juge de la Paroisse Jefferson. Le lot numéro un formé l'encoignure des rues Leonidas et Zimple et mesure trente pieds de face à la rue Leonidas sur une profondeur et façade à la rue Zimple de cent trente neuf pieds. Les lots numéros deux trois quatre, cinq et six se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Leonidas sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente neuf pieds.
Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire d'Eliza Sharp et als., conformément à un acte passé le 19 juillet 1884 pardevant Ernest Commagere, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—19 26—mars 5,12,19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. E. B. Marmillion vs Dr Louis Charles Roudanez

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 19,670—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt sous voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon, notaire le 22 décembre 1866; lequel terrain mesure en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, laquelle allée fait face à la rue Girod et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 15 22 29—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

Succession de Mme Barbara Crespin—No. 18 587—Division D.

Mme Mary Laskey, tutrice, vs. Succession de Antoine Crespin, (un absent)—No. 19,457—Division E.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté 3 mars 1887, dans l'affaire No 18 587 ci-dessus mentionnée, et en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1887 et signé le 14 février 1887, dans l'affaire No 19 457 ci-dessus mentionnés, tous deux à moi adressés par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certaines portions de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Bernard, Robertson, Laharpe, et Claiborne, désignées par les lettres A et B sur un plan du dit ilet fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 9 mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil, mesurant, au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:
La portion de terre "A" forme l'encoignure St-Bernard et une allée qui se trouve entre la dite portion de terre et le marché St Bernard et mesure soixante quatre pieds de face à la dite allée par quatre-vingt treize pieds de profondeur et face à la rue St Bernard, soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes sur l'autre côté qui le divise de la portion de terre désignée par la lettre "B" sur le dit plan et vingt-six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.
La portion de terre "B" touche à la portion "A" et mesure cinquante trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée, sur une profondeur sur le côté touchant à la dite portion de terre "A" de soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté, vers la rue Laharpe, de quarante-quatre pieds neuf pouces, et mesure dans le fond (qui est la continuation de la ligne du fond de la portion de terre "A") soixante pieds huit pouces et deux lignes.
Lesquelles portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 av5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de la propriété de valeur connue comme le KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, ainsi que ce morceau de terre de valeur connue comme le

ANCHOR COTTON YARD,

Dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse.
A crédit.
Dans l'affaire de
H. H. Hall et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires, etc., vs. Keenan et Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Kentucky Cotton Press", incluant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., qui s'y trouvent attachés, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, et mesurant à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Terpsichore, à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue St. Thomas et à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Bellechasse.
2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le Anchor Cotton Yard, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Ste Thérèse, St Thomas et Bellechasse, et mesurant cent soixante pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de trois cent trente et de face à la rue Bellechasse, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Thérèse, s'étendant à la rue St Thomas sur laquelle elle a une face de cent soixante pieds huit pouces.
Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John Andrews, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., le 29 mars 1883.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun, faits et souscrits par les défendeurs ici, conjointement et in solido, à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans, le 29 mars 1883, et payables en or monnaie des Etats-Unis, à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle Orléans, en cette ville, les premiers jours de janvier fixés en 1888 et 1889 respectivement après dates—avec intérêt à partir de après leur maturité, s'ils ne sont pas payés, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable semi annuellement les premiers jours de juillet et de janvier fixés en chaque année.
L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons, tous souscrits par les dits défendeurs conjointement et in solido, à leur propre ordre, et par eux endossés, datés à la Nouvelle Orléans le 29 mars 1883, payables en or, monnaie des Etats Unis à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, comme suit:
Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents piastres ($800) chacun échéant le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.
Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents dollars ($800), chacun, échéant le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.
Un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er juillet 1888 sans jours de grâce et un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er janvier 1889 sans jours de grâce.
Tous ces billets et coupons à intérêt sont garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété ci dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero jne., notaire, le 29 mars 1883.
L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente relativement aux honoraires d'avocats assurances, non aliénation etc.
2° L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation des demandeurs, à savoir, la somme de trente deux mille cinq cents dollars ($32 500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883, sujet à un crédit de trois mille dollars ($3000) payés le 4 novembre 1885 et à un crédit de trois mille dollars ($3000) payé le 21 décembre 1885, ensemble avec un intérêt de 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat aussi bien que les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
3° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre pour la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16 250) souscrit par les défendeurs conjointement et in solido à leur ordre et par eux endossé daté du 29 mars 1883 et payable le 1er août 1887 et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement—garanti par hypothèque et lien du vendeur cependant les deux billets et les six coupons intérêt décrits au premier lieu dans ces conditions, ayant une précédence conformément à un acte passé pardevant Andre Hero jne., notaire, le 29 mars 1883 et l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente etc.
4° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.
Et si après que les deux billets et six coupons intérêt précédemment décrits ont été assumés la différence du prix d'adjudication n'étant pas suffisante pour couvrir les différentes sommes mentionnées dans les 2eme et 3eme stipulations des conditions de la vente, alors après l'assomption des dits deux billets et six coupons intérêt et le paiement comptant des frais du procès et de la vente, des honoraires d'avocats etc., que des taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication doit être réparti proportionnellement ou pro rata entre le montant de la réclamation des demandeurs (ainsi que décrite en second lieu dans les dites conditions) et le montant du billet à assumer (ainsi que décrit en troisième lieu dans les dites conditions). L'acquéreur devant payer comptant la somme au pro rata s'montant à la réclamation des demandeurs et garder en sa possession la somme au pro rata s'montant au billet troisièmement décrit et assumant le paiement du dit billet jusqu'à concurrence du dit pro rata lui revenant.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19.814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville MARDI, 22 mars 1887, à midi, les propriétés décrites ci dessous, à savoir:
1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Napoléon, Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18 et mesurant comme suit:
Les lots numéros 14 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces sur une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilie, daté le 15 décembre 1819 et déposé au bureau de R. J. Ker notaire public ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.
2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six, dans l'ilet numéro trente neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, le vingt six avril 1867. Le dit ilet étant connu ou désigné comme ilet No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—16.23—2.9.16.22mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co, vs Bernard S. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,069—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Cinq trente deuxièmes (5 32) de trois certaines lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak ou Constance, Philippe et Première désignés comme lots A et B, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, en date du dix huitième jour de mars 1836, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2.9.16.23 30—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 9 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:
Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds entre lignes parallèles, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Lots Nos. 24 et 25 d'après un plan de Cosnier, ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1844, au bureau de G. de Armas, notaire; et le lot No 26 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. McCay, ex notaire.
Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 sur la dite propriété en plus du prix d'adjudication.
Acte de vente devant être passé par Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
12mars—12,19,26—2,9,16avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Résidence en briques à trois étages pour famille,
Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,163.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci après à savoir:
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F. sur un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, le 10 octobre, 1880, et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 25 juin, 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant, au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance, la même distribution au troisième.
Aussi une cuisine en briques à deux étages, toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux, en billets pour satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur, l'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets.
L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès et de vente pour forcer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, l'acquéreur assumera le paiement en dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente, au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2,9 16,23

Propriété
RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lohring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20 050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite à savoir—
Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Montégut, Clouet et Royale, mesurant, en mesure française 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis couverte en ardoises connue par le numéro municipal 684 rue Dauphine, ayant 4 chambres, bâtisse dans le fond attenantes à la maison, ayant 4 chambres, cuve, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans avec billets d'acquéreur datés du jour de la vente avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ou une portion, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets, il assumera le paiement de toutes les taxes dues pendant l'année courante, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt à l'acquéreur de 10 pour cent, au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur—Bureau 46 rue Royale. SAMEDI 16 avril 1887 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 1er mars 1887 pour le compte de la susdite succession la propriété ci après décrite à savoir—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville Marigny, Moreau et Casacalvo mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur irrégulière l'extrême profondeur pour une partie seulement est de 120 pieds faisant une partie du lot désigné comme numéro 103 sur le plan original du faubourg Marigny.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12 19 26—avril 2 9

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix.

Cette excellente bâtisse située au coin sud-ouest des rues Carondelet et Girod, ayant 34 pieds de façade rue du Canal sur 91 de façade rue du Camp et rendant un revenu annuel de $10 050.
Sites de choix pour commerce ou fabrique, près du fleuve, au coin des rues Lafayette et Delta, et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.
Splendide propriété commerciale dans le carré d'ilet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.
Maison de résidence à deux étages, en briques, 197 rue Girod entre les rues Carondelet et Baronne.
La magnifique propriété au coin sud-ouest des rues Carondelet et Girod et ayant une façade de plus de 127 pieds rue Carondelet, sur 64 1/2 pieds de façade rue Girod.
Vente pour opérer un partage entre héritiers.
A l'enchère publique et à des conditions faciles
La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florance Schwabacher et autres.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.—No 20,204
PAR B. ONORATO. Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI 16 avril, 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée et d'un décret de la dite cour, en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.
Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod, et mesurant au pied américain, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 84 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.
2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro Un sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. De Armas notaire en cette ville, par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français, 91 pieds de façade rue du Camp, 64 pieds 8 pouces du côté de la rue Commune, 33 pieds de façade rue du Canal et 106 pieds du côté de la rue St Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie, terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15, lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front, sur une profondeur de 123 pieds 4 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.
5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front et une profondeur de 126 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8; aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurance transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
12mars—13 20 27 avl. 3 10 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—P. et P. Plasini vs. leurs créanciers—No 20,394 Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Plasini, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 22 mars 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 22mars—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre,
Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887, à midi, au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour, No. 20 024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers aussi deux chevaux, deux charrettes, barouches, harnais, bouilloire, etc. conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, et conformément au même ordre ci dessus mentionné, il sera vendu
La résidence en bois à deux étages, avec écuries, dépendances, citerne etc. La maison ayant 4 chambres situées au coin des rues Jersey et Soniat, dans le Sixième District de cette ville, en **deux lots de terre** désignés par les Nos. 7, et 8 qui sont contigus et mesurent No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 110 pieds chacun et formant le coin des rues Jersey et Soniat (dans l'ilet No 13), borné par les rues Laurel et Dufossat.
Conditions—Pour propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
13mars—13,20,27—3,10,13 14,15,16 avr

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 10 mars 1887, Dossier No 20 239, pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes, décédé il sera vendu à l'encan:

Troisième District.

La partie onze quarante huitième (11/48) indivise des propriétés ci après décrites sujettes à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme lot No 1, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Urquhart, Villere et Champs Elysées et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 180 rue Marigny.
2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4 borné par les rues Casborne, Prosper, Marigny et Mandeville désignés par les Nos 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Casborne sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 644 rue Casborne.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 16 23

EFFETS MOBILIERS.

Mule, Voiture, Wagon et Harnais, Huttes et Mobilier.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI 23 Mars 1887, à 10 heures du matin, A. M. sur les lieux Grande Route St Jean, entre les rues Dupré et White il sera vendu:
Un mulet, wagon, charrette, harnais, huttes, effets mobiliers. Conditions comptant. 20mrs 3t

PAR JAS P. GUINAULT

VACHES LAITIÈRES CRÉOLES.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 24 mars 1887 il sera vendu à 11 heures du matin sur le chemin de la Métairie en face du Parc et à côté du café de Jean Marie

25 jolies vaches laitières et leurs veaux (25 veaux). Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 20 mars

Magnifique ilet de terre rue des Champs Elysées, très élevé et cultivé en jardin depuis 10 ans.

Vente positive

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 26 mars 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins—
Un ilet de terre se composant de 24 lots de terre dans l'ilet compris entre les rues des Champs Elysées, Français, Prieur et Johnson. Lequel ilet de terre mesure 328 pieds de face à la rue des Champs Elysées même façade à la rue des Français 309 pieds 4 lignes de face aux rues Prieur et Johnson.
L'ilet ci-dessus sera vendu en bloc ou au détail à l'option des acquéreurs. Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un ou deux ans de crédit en billets portant hypothèque à six pour cent d'intérêt par an de date.
Actes pardevant Amédée Ducatel notaire aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
19 mars—

Vente pour le compte de qui il appartiendra.

La goélette "L'Eclair" à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 23 mars 1887 il sera vendu, à la tête du Vieux Bassin, au pied de la rue Toulouse—
La goélette l'Eclair du port de 21 64|100 tonneaux, mesurant 51 pieds de long, 17 pieds 3 pouces de large 4 pieds de profondeur, ensemble ses agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve maintenant au susdit endroit.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire. 19 mars—

Maison rue des Français, No 128, avec toit à mansarde.

Petite maison rue Ste-Anne, No 501.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 mars 1887 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—
1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'ilet compris entre les rues Français Union, Remparts et St Claude, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.
Ensemble, une maison en bois couverte en ardoises, avec toit à mansarde, ayant au rez de chaussée cinq chambres, office et balcon sur la façade. Une autre bâtisse attenant à la maison, de deux chambres, ayant deux chambres en bas et cinq au dessus, gaz dans la maison; citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout en parfait état.
2° Un lot de terre situé dans le 2me District, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 29 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur 102 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une maison de quatre chambres, cuisine double, deux citernes lieux d'aisance etc. etc.
Le tout d'après les plans maintenant exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs. 19mars—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES! MEUBLES!

Ameublements de salon et chambre à coucher, grande glace plaquée française, armoire à glace, stove Charter Oak, vaisselle, etc.

Succession de Louise Dumortier, Veuve de James Flint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,217.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—MERCREDI, 23 mars 1887, à 11 a. m., au No 276 rue Roman, entre les rues Kerlerec et Columbus (Troisième District), en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 9 mars 1887, il sera vendu à l'encan, pour compte de la dite succession,
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
12mars—12,19,23

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE,
Coin Constance et de l'Avenue Peters,
En face de l'Asile Poydras.

Succession de Mme Louisa Boesen, femme décédée de Wm Cannon.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 3 mars 1887, Dossier No 16 634, dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Boesen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédé, et par un second mariage de William Cannon, il sera vendu à l'encan:
Le joli cottage en bois, formant le coin sud est de l'Avenue Peters et de la rue Constance, ilet No 187 ou "E" borné par les rues Laurel et Octavia, 6me District de cette ville, ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc., et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.
La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.
Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 o/o d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 o/o payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Renshaw, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6 13 20 27 avril 3 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les

Premier et Quatrième districts

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN,
Coin des rues Jackson et Camp.
Aussi rue Julie et contigue au moulin à riz de ERNST;
Et rue Notre Dame, derrière les propriétés ci dessus.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Dossier No. 18 707.

Vente pour une division d'intérêts.
A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Division C actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18 707, dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell tous deux décédés pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan:

Quatrième district — Coin des rues Jackson et Camp.

1° Deux terrains de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent une **résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises,** connue comme le No 202 rue Jackson, ayant un large corridor au centre aux deux étages quelque douze chambres et plus citerne etc., avec gaz et installation partout.
2° **Premier District, rue Julie.** Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasins et Tchoupitoulas adjacent au Moulin à riz de Ernst & Co. et mesurant 66 pieds 6 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles mesure française.
Les améliorations comprennent une **bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises** ayant [illegible] connue comme les Nos 101 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la dernière propriété décrite ci dessus et qui est contigue à celle ci dans le fond et désigné comme le No 13 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et adjacent au Moulin à riz Foerster.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise connue comme le No 94 rue Notre-Dame, et ayant un corridor en haut et en bas et quelque dix chambres en tout, citernes, lieux d'aisance etc.

Terres paroisse Livingston.

4° Les terres suivantes dans la paroisse Livingston, dans le [illegible] Est [illegible] et près de Springfield, Lne, à savoir:
Le quart N O et le quart N E du quart S O de la section 32 et la moitié sud du quart S O de la section 29 et le quart N E du quart S E de la section 31 contenant 316.3 100 acres aussi le quart S O du quart S O de la section 28 contenant 39 75 100 acres et les 35 75 100 acres d'après les certificats Nos 4830 et 48 679 —tous dans T. 6 S. R. 6 est.
Toutes les propriétés ci dessus sont pour un même en se d'après les plans dressés par MM. Williams & Patton architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente
Conditions et Termes—Une moitié ou plus comptant au choix des acquéreurs et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets à crédit seront divisés en coupons, et sera nécessaire pour un règlement entre les héritiers, et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux de la vente.
Actes de vente pardevant John Bendernagel Esq. notaire aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre du prix d'adjudication.
20fév—20.27 fév—6 13 20 26 mars

Propriété de valeur vacante.

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

H. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887 à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division C, rendu le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887, dossier No 19 252 dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als., à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

DEUXIÈME DISTRICT,

Coin des rues Canal et Claiborne.

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny et formant le coin des rues Canal et Claiborne et désignés par les Nos. 1, 2, 3, 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No. 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 36 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne et contigu au lot No. 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.
Les lots Nos 27 et 28, mesurent chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus aux lots ci dessus dans le fond et mesurent chaque 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM. Williams & Patton architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons à la satisfaction des parties intéressées et aussi requis un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.
Actes de vente pardevant John G. Eustis Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
20 fév—20.27—mars 6,13.20.26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 14 février 1887, et l'autre, en ordre amendé daté le 18 février 1887, Dossier de la Cour No 19 365 pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans la Quatrième District dans l'ilet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas ou Levee, Water ou Front, Joséphine et Adèle ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger, Wade et autres d'après un acte pardevant F. O. Stark, ex notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise** et servant comme résidence pour plusieurs locataires avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant F. B. Earhart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

Succession de Emile Roques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15.944—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix.

No 264 rue des Remparts entre les rues des Ursulines et Hôpital et

No. 213 Chemin du Bayou.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan:
1° **La magnifique résidence en briques à deux étages No. 264 rue North Rempart** sur le côté est, entre les rues Ursulines et Hôpital. Le lot mesure près de 64 pieds de face à la rue des Remparts sur environ 152 pieds de profondeur. La résidence est ample pour une grande famille, est attrayante en apparence, a un terrain suffisant pour un jardin, se trouve dans un voisinage agréable pour habiter, et étant à proximité des affaires serait agréable pour quelqu'un qui désire une résidence sur cette charmante avenue, la rue des Remparts. Elle est louée à raison de $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
2° **La résidence à deux étages et demi No 213 Chemin du Bayou** sur le côté bord entre les rues Treme et Marais, a un corridor, des appartements spacieux, une bâtisse au fond et une allée en commun ouvrant sur la rue Treme, bon entourage et accessible au commerce et est louée à raison de $30 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt à 7 pour cent seulement par an lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelle. Les acquéreurs assumant toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1887, et un dépôt de 10 pour cent fait au moment de la vente.
Acte de vente, etc., aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist notaire.
13 mars—13 19 20 25 26

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17, rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887, à 11 heures du matin à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887 rendu dans l'affaire de Mme George Porteous No 16,502 de la dite Cour, il sera vendu—
1° Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant au pied français 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.
2° Un lot de terre dans le même ilet, mesurant au pied américain 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ouvrant dans le fond d'une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.
3° Un lot de terre touchant le lot ci dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci dessus, 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessous, et 42 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre touchant au lot ci dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle, 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci dessus, 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne puis 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.
Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Omer Villere notaire aux frais des acquéreurs.
15mars—15 25 31 avril 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als. vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 18 [illegible] et 19 074—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de deux jugements de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans l'affaire ci dessus le 13 décembre 1886 et le 4 mars 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite à savoir
1° Le cottage à un étage No 686 avenue St Charles dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet formé par l'avenue St Charles, les rues Prytania, Conery et Louisiane, étant le lot No 11, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, cette propriété est contigue au coin des rues St Charles et Sixième
2° Neuf terrains à Carrollton 7ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Macarthy, Le Armas, Lower Line et Millaudon désignés comme lots 1 à 9
Les lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarthy sur 150 pieds de profondeur
Le lot No 9 mesure 23 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Macarthy sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du lot No 8 et 151 pieds de profondeur et face à la rue Lower Line et 40 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, le tout formant toute la façade du dit ilet sur la rue Macarthy.
Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu—un tiers ou plus comptant la balance à un crédit de 1 et 2 ans lequel crédit portera un intérêt de 8 pour cent par an avec un vendeur[illegible] et toutes les clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules Fabre, notaire
16 mars—16 26—avril 2.9 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage No 276 rue Gasquet, Entre Tonti et Rocheblave.

Succession de Mary Daly, femme décédée de Michael Burke.

No 19 274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci dessous à savoir—
Un cottage en bois à un étage, No 276 rue Gasquet, situé dans le 2me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, désigné comme No 5 et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bien arrangé.
Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pendant 1887 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. Rouen, Esq notaire public.
Mars 1er 12 19 26—avril 2

Résidence de choix pour famille.

Coin des rues Dryades et St André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers.

No. 19,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci dessous, à savoir
1° **La résidence en bois à deux étages** No 508 rue Dryades dans le 4ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, St Andre et Joséphine.
Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres A et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Dryades 53 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue St André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine et formant le coin des rues Dryades et St André.
La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière, de grands corridors, salon, bibliothèque, salle à manger, office cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grande citerne au dessus d'un appartement en briques hangars écurie, &c., et une belle cour pour jardin et pelouse.
On peut prendre possession de la propriété immédiatement.
2° **Quatre terrains de choix pour bâtir,** dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Remparts, Julie et Delord,** désignés par les Nos 114, 115 116 et 117 sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble 123 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour emmagasiner un matériel pour bâtisse ou chemin.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Wouife & Rouen, notaires.
22 fév—22—mars 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle sud-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliot Lenes.

No 20,031 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le LUNDI, 18 avril 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu de trois décrets de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, les 11me 14me et 15me jours du mois de mars 1887 il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite savoir:
La bâtisse à deux étages en briques No 198 de la rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 46 pieds 6 pouces de façade sur la rue Gravier, sur 105 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Baronne, et forme le coin des dites rues. La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887 et donne un revenu annuel de $3000.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur à un et deux ans, portant intérêts de 7 pour cent par an jusqu'à échéance; et, au cas où ils ne seraient pas payés, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, avec lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et remboursera au pro rata la prime de l'assurance dont le terme ne sera pas expiré, assurance de $20 000. Il fera un dépôt comptant de 10 0|0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17, 26—avril 2,9,16,17.

L'Abeille de
Bureau
NOUVE
MARDI

VA[illegible]
COMPAG[illegible]
Entre New[illegible]
LA CHAMPAGNE
LA BOURGOGNE
LA BRETAGNE
Prix du [illegible]
POUR NEW [illegible]
KNICKERBOCKER
LOUISIANA
Ligne régulière
BATEA[illegible]
LE STEAME[illegible]
NEW [illegible]
CHEMI[illegible]
LOUISVILL[illegible]
TEXAS
MISSISSIPPI
THE NEW[illegible]
L'Abeille de
A Daily Newspaper of September 1[illegible] throughout Louisiana States. The Bee in French and in English[illegible] Franco American[illegible] family paper and[illegible] of our American[illegible] who wish to [illegible] French language
By Mail—Pay[illegible]
Per annum $[illegible] months, $6 [illegible]
Weekly ($ [illegible]
Per annum, $[illegible] months, 75 cents
FEU[illegible]
No 41
L'EC[illegible]
GEOR[illegible]
TROIS[illegible]
—Ma chère [illegible]
—Eh !— Ah [illegible]